

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 24 Mai 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h35

Étaient présents : , Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 0.2) Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (jusqu'au 5.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 5.3), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 7.1), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), Mme Elsa MAILLOT (à partir du 0.2), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN (jusqu'au 6.12), M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 0.2 et jusqu'au 8.2), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagney : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauxenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1), M. Gilbert GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER (jusqu'au 6.12) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) Fontain : Mme Martine DONEY François : Mme Françoise GILLET, suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON (à partir du 1.1.1) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 0.2) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.12) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Raymond LAMBOLEY, suppléant de M. Claude MAIRE Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.1) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN (à partir du 0.2) Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER (à partir du 0.2) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Étaient absents : Besançon : M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mery-Vieille : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Vieille : Mme Christiane ZOBENBULLER

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET (à partir du 5.4), P. BONNET, E. BRIOT, P. CURIE, B. FALCINELLA, M. LEMERCIER (à partir du 7.2 et jusqu'au 8.2), T. MORTON (jusqu'au 0.2), P. MOUGIN (à partir du 7.1), S. PESEUX (jusqu'au 5.3), Y. POUJET, R. REBRAB, M. SEBBAH, C. WERTHE, Y. BILLECARD, J.F. MENESTRIER (à partir de 7.1), P. BELUCHE, C. ZOBENBULLER

Mandataires : R. STHAL (à partir du 5.4), J. GROSPELLIN, C. LIME, D. SCHAUSS, D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.2 et jusqu'au 8.2), N. BODIN (jusqu'au 0.2), J. ACARD (à partir du 7.1), M.L. DALPHIN (jusqu'au 5.3), A. GHEZALI, M. ZEHAF, M. OMOURI, L. FAGAUT, G. ORY, S. RUTKOWSKI (à partir du 7.1), J. KRIEGER, J.C. CONTINI

Délibération n°2018/004139

Rapport n°1.1.3 - Demande de subventions dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local

Demande de subventions dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée pour le réseau Ginko » « Voie en site propre bus Témis-Campus-Gare Viotte » Budget annexe Transport	Montant de l'opération : 316 200 € (recettes)

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter les subventions sollicitées auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) inscrite dans la Loi de Finances 2018, pour un montant global de 316 200 €.

L'article 157 de la Loi de Finances pour 2018 maintient et consolide la Dotation de Soutien à l'Investissement Local en faveur des communes et de leurs EPCI mise en place en 2016. Une circulaire conjointe du Ministère de de l'Intérieur et du Ministère de la Cohésion des Territoires du 7 mars 2018 en précise les modalités.

L'objectif de cette dotation est de produire, comme en 2016 et en 2017, un effet rapide pour favoriser l'investissement local, à travers de grandes priorités nationales en matière d'équipement des territoires, notamment la transition écologique, et les nouveaux modes de mobilité, inscrites au Grand plan d'investissement (GPI).

La dotation 2018 se compose d'une enveloppe unique, d'un montant de 615 M€ au niveau national. Le montant pour le Département du Doubs est de 4,7 M€, à répartir sur les 2 catégories d'opérations suivantes :

- les opérations visant au développement des territoires ruraux inscrits dans un contrat de ruralité (la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon n'est pas concernée).
- Les projets d'investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre s'intégrant dans l'une des « grandes priorités d'investissement ». Ainsi, les opérations doivent concerner les domaines suivants :
 - o La rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables,
 - o la mise aux normes et la sécurisation d'équipements publics,
 - o le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements,
 - o la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants,
 - o le développement du numérique et de la téléphonie mobile,
 - o la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires.

Le taux de subvention maximum n'a pas été précisé. Cette subvention est cumulable avec d'autres aides, dans le respect des règles d'attribution de ces autres subventions.

Les projets déposés doivent être matures et débiter durant l'année 2018. Une première programmation avant l'été 2018 pourrait aboutir à l'attribution de 50% minimum du montant de l'enveloppe. Une seconde programmation sera effectuée à une date restant à définir.

Pour mémoire, 187 504 € ont été notifiés en 2016 à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au titre de la Dotation de soutien, et 186 200 € en 2017.

Après un recensement des opérations éligibles en début d'année, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a déposé au mois d'avril, conformément au calendrier souhaité par les services déconcentrés de l'Etat, des dossiers pour les projets susceptibles d'être subventionnés et répondant aux axes et aux critères de la DSIL.

La liste des dossiers déposés, sous maîtrise d'ouvrage de la CAGB avec les taux et les montants sollicités figure dans le tableau ci-après, le choix définitif des projets éligibles à la dotation de soutien appartenant à l'Etat.

Projets	Coût estimé en HT	Subv° sollicitée Dotation de soutien	Taux de subv°	démarrage des travaux
Mise en accessibilité des arrêts de bus 2018	732 000 €	256 200	35%	avril 2018
Aménagement d'un nouveau site propre (bus et piste cyclable) à Planoise	200 000 €	60 000	30%	juin 2018
TOTAL Grand Besançon		316 200		

Pour chacun des projets mentionnés, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon confirme la sollicitation des subventions auprès de l'Etat, et s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

L'inscription budgétaire de ces recettes interviendra après la notification des subventions.

Mmes C. COMTE-DELEUZE, ML. DALPHIN(2), O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER et C. MICHEL et MM. J. ACARD, A. BLESSEMAILLE, L. FAGAUT(2), P. GONON et A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- confirme la réalisation des projets du Grand Besançon suivants, conformément au PPIF :
 - o mise aux normes accessibilité des arrêts de bus dans le cadre du Schéma Directeur - Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP),
 - o aménagement d'un nouveau site propre (bus et piste cyclable) à Planoise.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à confirmer les demandes d'aides auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local, et auprès d'autres cofinanceurs tels que la Région de Bourgogne-Franche-Comté et le Département du Doubs, et les autres partenaires potentiels, et de signer les éventuelles conventions à intervenir.

Préfecture du Doubs

Reçu le 11 JUIN 2018



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 12